

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14  
Présents : 10  
Absents : 4  
dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Présents :**

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO-CAPITAO, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :  
26 avril 2024

**Absents :**

Hélène AUBRY (procuration à Pascal LECCIA), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI)

Délibération affichée en mairie  
le : 7 mai 2024

**Secrétaire de séance :** Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Télétransmission au contrôle de  
légalité le : 7 mai 2024

Accusé réception reçu  
le :

**Délibération n°003-002-2024 : Demande de subvention pour le réaménagement de la mairie (opération 2301)**

Il conviendrait de prévoir le réaménagement de la mairie, la configuration des bureaux n'étant guère optimale.

Le coût HT des travaux est estimé à 211 384 € :

- Travaux répartis en 9 lots : 180 800 €
- Maîtrise d'œuvre : 23 504 €
- Mission de contrôle, coordination SPS et diagnostic amiante : 7 080 €

Le Maire rappelle que des crédits sont déjà prévus au budget primitif 2024 pour 150 000 €, ils seront ajustés selon l'avancée du projet et des financements.

Il sollicite donc l'accord de principe pour faire une demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse et des services de l'Etat.

Le plan de financement est le suivant :

Collectivité de Corse	33.10 %	69 980.00 €
Préfecture	46.90 %	99 127.20 €
Fonds propre de la Commune	20 %	42 276.80 €
<b>TOTAL</b>		<b>211 384.00 €</b>

**République Française**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

**COMMUNE DE CAURO**

Ayant entendu l'exposé du Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les travaux de réaménagement de la mairie
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer les devis ainsi que tout autre document y afférant
- ✓ **CHARGE** le Maire de constituer les dossiers portant demande de subvention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Pascal LECCIA

